

RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'INSPECTION DES ÉCOLES

École : École-sur-Mer, Commission scolaire de langue française

Date : 29 août 2011

N° de pièce/Description	Observations	Ampleur des mesures correctives	Situation
123, douches des garçons	Dégâts causés par l'eau avec traces mineures de moisissure visibles sur les cloisons sèches du plafond.	Faire nettoyer et décontaminer la zone en appliquant des mesures de précaution de niveau 1, et réparer la zone affectée.	Corrections et réparation effectuées.
160, 116 et puits de lumière du hall principal	Dégâts causés par l'humidité visibles au plafond et autour du puits de lumière. On n'a pas détecté de taux d'humidité élevé au moment de l'inspection.	Réparer la zone et signaler les autres fuites/infiltrations d'eau.	Corrections et réparation effectuées.
103, 125, 158, 139, 184, 222, couloirs 210 et 211B	Carreaux de plafond tachés observés et signalés un peu partout dans l'immeuble.	Enlèvement des carreaux de plafond tachés pour vérifier la présence de moisissures cachées au-dessus de ceux-ci. Les remplacer par des neufs afin de détecter les autres fuites/infiltrations d'eau.	Les carreaux de plafond ont été remplacés et une surveillance sera assurée afin de détecter les nouvelles fuites/infiltrations d'eau.

Conclusion et recommandations

Les enseignants et les membres du personnel sont invités à signaler toute trace d'infiltration d'eau et/ou de moisissures au directeur des services aux immeubles, afin que des réparations soient effectuées et que des mesures correctives soient apportées sans tarder.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'inspection des écoles, veuillez consulter le site

www.gov.pe.ca/eeed/schoolinspections